

TROPHEE ENDURANCE OUEST VITESSE 2017

50 CC - 125 CC 4 temps

Le 05 février 2017

Article 1 – DEFINITION

Favoriser l'accès à la compétition vitesse moto pour les jeunes à partir de 12 ans.

Des motos clubs s'associent et mettent en place un trophée comprenant plusieurs épreuves d'endurance vitesse, sous l'égide de la FFM et de la Ligue Motocycliste de Normandie.

L'adhésion club au trophée est déterminée à un montant de 150 €.

Les clubs adhérents 2017 sont : **Hague Racing Club Juniors, Motos Actives 14, SLMC**

Calendrier :

28 Mai 2017 : 8 Heures Endurance VENDEUVRE contact : 06/80/24/93/85

02 Juillet 2017 : 6 Heures Endurance de LESSAY contact : 06/15/13/82/37

08 Octobre 2017 : 6 Heures Endurance de LA HAGUE contact : 06/69/79/86/96

Le règlement applicable à ces épreuves est le règlement du code sportif de la F.F.M.

Article 2 – CONCURRENTS

Chaque équipage sera composée de 2 à 4 pilotes maximum (dont un à minima âgé de plus de 15 ans), afin de respecter les temps de conduite.

Un pilote ne peut être inscrit que dans un seul équipage par épreuve. Age minimum 12 ans le jour de la course.

La composition de l'équipage engagé sur le trophée ne pourra changer que d'un pilote durant l'année.

Les concurrents devront être en possession :

- D'une licence FIM Europe, NCO, NJ3
- D'une licence une manifestation délivrées par la FFM pour l'année en cours (avec certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an),
- D'une autorisation parentale pour les mineurs
- Du permis de conduire MOTO ou du C.A.S.M (obligatoire à partir de 12 ans)

Tout pilote mineur devra obligatoirement être accompagné d'une personne représentante légale ou mandatée, cette personne devra être titulaire d'une licence, à minima de catégorie LAP (Licence FFM).

Le responsable de chaque équipage devra être titulaire d'une licence, à minima de catégorie TIM (Licence FFM).

**POUR CHAQUE PILOTE, IL EST IMPERATIF AVANT CHAQUE
EPREUVE DE VALIDER, ET D'IMPRIMER LES LICENCES UNE
MANIFESTATION VIA INTERNET.**

Plus de licence version papier en 2017

Article 3 – VEHICULES

Les véhicules admis sont :

Toutes machines de 50 CC à 125 CC 4 temps et 50 CC 2 temps toutes marques.

Article 4 – ENGAGEMENTS

Le bulletin d'engagement doit être complet et accompagné de son règlement,
Les engagements sont enregistrés dans l'ordre d'arrivée.
L'engagement de chaque pilote mineur devra être accompagné d'une autorisation parentale.

Seuls les 36 premiers dossiers complets seront pris en considération.
Clôture des engagements pour les épreuves 20 jours avant la première épreuve du Trophée.
Passé cette date une pénalité de **30 €uros** sera facturée.

Le club organisateur pourra encaisser les chèques 20 jours avant sa - manifestation, les droits d'engagements seront non remboursables à partir de cette date.

Droits d'engagements
(Mettre le chèque à l'ordre du club organisateur de l'épreuve) MERCI.

190 €uros pour les 08 heures de Vendevure	MOTOS ACTIVES 14
180 €uros pour les 06 heures de Lessay	SLMC
180 €uros pour les 06 heures de la Hague	HAGUE RACING CLUB JUNIORS

Pour l'engagement au trophée une participation de **30 €uros** sera demandée par équipage à l'ordre de la Ligue Motocycliste de Normandie.

Pour la confirmation de l'engagement, il faut joindre : soit trois enveloppes timbrées au nom et adresse du responsable de l'équipage et une adresse mail valide, pour la confirmation de l'engagement.

Ce bulletin devra être envoyé **20 jours avant la première épreuve** du Trophée au Président de la Commission Vitesse, ainsi que le droit de participation :

M GILLES Gilbert
1 rue du 19 mars 1962
14370 ARGENCES
Téléphone 02/50/08/28/22 ou 06/80/24/93/85

Après la première course
il n'y aura plus d'engagement possible pour le trophée.

Equipage déclarant forfait : Pour tout forfait, un droit administratif de 80 € sera retenu et ce, quelle que soit la raison.

Cette déclaration devra être faite par écrit ou par email auprès de l'organisateur.

Le justificatif devra impérativement lui parvenir avant le début des vérifications administratives.

En fonction de la longueur des pistes les clubs organisateurs pourront inviter des équipages scooters, 50 cc Vario, BV, 125 4 temps.

Les équipages invités ne marqueront pas de point mais seront classés sur l'épreuve.

APPEL aux Equipages : Les équipages susceptibles de venir avec un bénévole commissaire de piste, seront les bienvenus, Contacter le club organisateur de l'épreuve concernée.

Article 5 – VERIFICATIONS

Les contrôles administratifs et techniques seront effectués sur le circuit selon l'horaire de chaque épreuve.

Lors du contrôle administratif, les pilotes devront présenter :

- La confirmation d'engagement,
- Leur permis de conduire Moto ou leur CASM,
- Leur licence (FIM Europe ou FFM) en cours de validité, ou leur licence une manifestation délivrées par la FFM pour l'année en cours (avec certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an),
- Leur pièce d'identité,
- L'autorisation parentale pour les mineurs,
- Le courrier désignant la personne représentante légale ou mandatée accompagnant le pilote mineur. Celui-ci devra être titulaire d'une licence à minima de catégorie LAP (Licence FFM).
- Licence du responsable de l'équipage, à minima de catégorie TIM (Licence FFM).
- Le livret technique de la moto inscrite au trophée. (Fourni à la première épreuve)

Un transpondeur sera remis aux équipages (voir article 14 du règlement).

Des brassards de couleurs différentes seront remis à chaque pilote. (À restituer en fin d'épreuve)

Les clubs organisateurs devront délivrer un nombre de bracelets suffisant pour assurer la sécurité des équipages et le bon fonctionnement de l'épreuve.

A minima il sera remis, un bracelet à chaque pilote, cinq bracelets pour les mécaniciens, les panneauteurs, et le responsable de l'équipage.

Lors du contrôle technique de la machine, les pilotes devront présenter à chaque épreuve :

- le livret technique,
- leur casque homologué de type intégral, d'une seule pièce (Norme ECE 2205P) en bon état sans décoration et avec peinture d'origine ;
- leurs équipements homologués
- leur protection dorsale obligatoire (norme EN 1621.1 ou 1621.2). correspondant à la taille du pilote et non coupé.

Les machines engagées devront être présentées avec le transpondeur fixé, la selle facilement démontable, sans trace de peinture antérieure (cadre, moteur, échappement).

Des contrôles techniques sont réalisés avant chaque épreuve et peuvent être effectués durant les épreuves.

Les motos non conformes à la réglementation technique lors d'un contrôle ne pourront pas accéder à la piste, elles devront être remises en conformité et vérifiées de nouveau par un commissaire technique, si elles restent non conformes, elles seront exclues de l'épreuve.

Les caméras sont autorisées sur les motos sous certaines conditions, (voir règlement fédéral).

Article 6 – ESSAIS

- 1) une séance d'essais libres de 30 minutes sera prévue,
- 2) une séance chronométrée sera obligatoire pour prendre le départ.
- 3) Chaque pilote devra avoir accompli au minimum deux tours du circuit.
- 4) La grille de départ sera établie en fonction des résultats chronométrés.
- 5) Essais interdit hors du circuit

Article 7 – COURSE

- Tour de reconnaissance,
- Mise en épi, le pilote sur la machine, moteur en marche,
- Sur ordre du directeur de course, les concurrents s'élanceront un par un derrière le safety-car pour effectuer un ou deux tours (suivant la décision de la direction de course),
- Après la sortie de la piste du safety-car, le départ ne sera effectif qu'au baissé du drapeau national placé sur la ligne de départ.
- Dans le cas où la procédure en épi poserait un problème, le ou les tours derrière le safety-car pourraient s'effectuer ligne par ligne de deux ou trois concurrents suivant la largeur de la piste, ces lignes étant espacées de 4 mètres, jusqu'au baissé du drapeau de départ, le dépassement entre pilotes est formellement interdit.
- Toute machine absente sur la grille 5 mn avant le départ devra partir pour la course depuis la zone des stands sur ordre d'un commissaire.

OU

- Départ type endurance 24 heures
 - H-20' panneau 5 min et klaxon, drapeau vert ouverture des stands pour le tour de formation
 - H-19' panneau 4 min et klaxon
 - H-18' panneau 3 min et klaxon
 - H-17' panneau 2 min et klaxon
 - H-16' panneau 1 min et klaxon
 - H-15' fermeture des stands drapeau rouge à la sortie des stands.
- Les équipages qui ne seraient pas sortis de la voie des stands avant la fermeture de celle-ci prendront le départ des tours de chauffe depuis la sortie des stands sous les ordres des commissaires.
- Il leur sera appliqué un « Stop and go » de 30 secondes pour « non-participation » au tour de formation.
- Mise en épi.
- Départ au drapeau vert pour deux tours de chauffe.
Les pilotes franchiront à pied la distance les séparant de leur machine.
L'accompagnateur qui tiendra la machine devra être licencié LAP au minimum.
- Les pilotes qui rencontrent un problème lors des tours de chauffe peuvent retourner dans la voie des stands pour réparer et prendre le départ à la sortie des stands. Il sera appliqué deux « stop and go ».

- A l'issue des deux tours de chauffe, il sera présenté le drapeau rouge, et tous les participants devront se remettre en grille.
- Présentation : « Panneau 3 minutes », « Panneau 1 minutes », « Panneau 30 secondes »
- Départ au drapeau national, par le Directeur de Course, les pilotes courent vers leur moto, mettent seul le moteur en marche.
- Au moyen du drapeau vert, le Directeur de Course autorisera ensuite le démarrage à la poussette pour lequel le pilote pourra être aidé d'un mécanicien, ainsi que pour le retour aux stands pour réparation, seulement lors du départ.
- La sortie des stands sera ouverte après le passage du dernier concurrent.
- Temps de conduite : conformément aux RTS vitesse en vigueur à la date de l'épreuve
Les temps de conduite des pilotes sont placés sous la responsabilité du responsable de l'équipage

**Obligation de remplir le document fourni « Carnet de stand »,
Ils devront être renseignés par le responsable de l'équipage,
lors de chaque arrêt au stand.
Ils seront collectés par un officiel**

Ils pourront donner lieu, après vérification, en cas de dépassements, à des sanctions sous forme de pénalités de temps ou déclassement.

S'il y a dépassement du temps de conduite, le nombre de tours effectués après le temps imparti sera décompté.

En cas de contestation, les contrôles auprès des chronométreurs feront foi. Des contrôles inopinés pourront être effectués par les officiels de l'épreuve.

Les résultats seront affichés à minima heure par heure dans les stands (sauf problème technique).

Tout abandon devra être signalé dans les meilleurs délais à la direction de course.

Article 8 – STANDS

- Les circuits n'ayant pas ou peu de box, l'organisateur devra prévoir un emplacement de trois mètres sur trois par équipage.
Les équipages pourront y installer un stand, ce dernier reste tout au long de l'épreuve sous leurs entières responsabilités.
- Personnes admises dans les stands : les pilotes, les mécaniciens, les panneauteurs.
La capacité maximum dans les stands est de 7 personnes en simultané.
En cas de dépassement de ce nombre, les commissaires et responsables des stands en référeront au directeur de course qui appliquera l'article 12 du présent règlement.
- Les équipages devront impérativement occuper les stands ou emplacements qui leur seront attribués.

Chaque stand devra afficher clairement et visiblement le numéro de la machine en compétition sur l'épreuve.

- Les concurrents devront se conformer à la vitesse affichée dans le couloir de décélération et dans les stands (20 ou 30 Km /h selon les circuits).
La circulation s'effectue à vitesse réduite devant les stands et jusqu'à l'accès à la piste de course.
- Lors des ravitaillements, la machine doit être béquillée, moteur éteint sur un tapis environnemental hors du stand, le pilote ne doit pas rester sur celle-ci.
- La personne assurant le ravitaillement devra être vêtue d'une combinaison ou pantalon et blouson en matière ignifugée (Matières interdites : nylon, PVC, etc...), de chaussures fermées, de gants (en cuir ou en coton), la tête couverte d'un casque intégral (la visière fermé) ou d'une cagoule (en coton) avec des lunettes enveloppantes.
Par exemple : un pilote équipé peut faire le ravitaillement.
- Seul le ravitailleur sera admis près de la machine, une autre personne équipée comme le ravitailleur sera prête à intervenir avec un extincteur à l'arrière de la machine.
Si de l'essence est répandue sur le réservoir, celui-ci devra être essuyé avant que le pilote remonte sur sa machine.

Un tapis environnemental (absorbant) de longueur et largeur de la machine est OBLIGATOIRE pour faire la mécanique (dans le stand) et le plein (hors du stand). Moquette interdite.

Les ravitaillements par échange de réservoir sont interdits

- Les Interventions mécaniques sur la machine s'effectueront à l'intérieur des stands.
- Les changements de pilote s'effectueront moteur arrêté.
- Une capacité de 20 litres de carburant (derrick compris) sera autorisée dans le stand.
- Un extincteur fourni par l'équipage sera obligatoire dans chaque stand. Cet extincteur devra être présenté au moment des vérifications techniques.
- Il est formellement interdit de fumer, de souder ou d'employer de l'outillage à moteur thermique dans le stand.

Article 9 – CLASSEMENT

Pour être classé, tout équipage devra avoir effectué 75% de la distance du premier de sa catégorie et être passé dans les 5 minutes après le 1^{er} sous le drapeau à damier.

Les points seront attribués en fonction du classement scratch de chaque épreuve.

Sera déclaré vainqueur l'équipage qui passera le drapeau à damier en ayant parcouru le plus grand nombre de tours.

Points pour les 06 et 08 heures :

1er 30 pts, 2ème 24 pts, 3ème 19 pts, 4ème 16 pts, 5ème 13 pts,
6ème 12 pts, 7ème 11 pts, 8ème 10 pts, 9ème 8 pts, 10ème 7 pts,
11ème 6 pts, 12ème 5 pts, 13ème 4 pts, 14ème 2 pts, 15ème 1 pt.

Sera déclaré vainqueur du Trophée Endurance Ouest Vitesse l'équipage ayant marqué le plus de points et ayant participé à toutes les épreuves.

Toute machine franchissant la ligne d'arrivée à la poussette devra être complète.

Article 10 – RECOMPENSES

a) Pour les épreuves (scratch du trophée) :

Une Coupe aux trois premiers équipages du scratch

b) A la Finale du Trophée (dernière épreuve) :

Une Coupe aux trois premiers équipages et Récompenses aux pilotes.

Article 11 – RECLAMATIONS

Elles devront être présentées, par écrit, au Directeur de Course, accompagnées d'une caution de 200€, dans les délais prévus au titre III du Code Sportif National.

Cette caution ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

En outre, pour toute réclamation portant sur une machine et nécessitant un démontage moteur, il sera demandé au plaignant une caution 100€ pour un moteur 2 temps et 200€ pour un moteur 4 temps.

Cette caution lui sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou versée au concurrent contraint au démontage si la conformité est reconnue.

A l'issue de la course les machines seront maintenues en parc fermé, elles y resteront 30 minutes après l'affichage des résultats officiels.

Le Directeur de Course pourra faire démonter telle ou telle machine de son choix sans que l'équipage visé ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.















Le refus de démonter entraînera le déclassement de l'équipage pour l'épreuve.

Le non-respect du parc fermé entraînera le déclassement de l'équipage pour l'épreuve.

Aucune réclamation ne sera acceptée passé le délai de 30 mn après l'affichage du classement final.

Article 12 – SANCTIONS

En cas d'infraction constatée pendant l'épreuve, il sera appliqué le barème suivant :

 Vitesse excessive dans la voie des stands	1^{ère} infraction • stop and go (30s) 2^{ème} infraction • 2 stop and go (30s) 3^{ème} infraction • EXCLUSION
 Ravitaillement moteur en marche, ou/et dans le stand, ou/et pilote sur la moto	1^{ère} infraction • 2 stops and go (30s) 2^{ème} infraction • EXCLUSION
 Plus de 7 personnes dans les stands.	1^{ère} infraction • stop and go (30s) 2^{ème} infraction • 2 stop and go (30s) 3^{ème} infraction • EXCLUSION
 Non-conformité de l'identification (N° transpondeur)	1^{ère} infraction • avertissement 2^{ème} infraction • stop and go (30s) 3^{ème} infraction • EXCLUSION
 Essais autres que ceux définis à l'article 6 (hors circuit).	1^{ère} infraction • EXCLUSION
 Machine non conforme	• REFUSEE AU DEPART
 Machine non conforme pendant l'épreuve (bruit, autres)  Réparations non effectuées	1^{ère} infraction • avertissement avec drapeau 2^{ème} infraction • EXCLUSION
 Machine mise en route lors du départ par une personne autre que le pilote.	1^{ère} infraction • stop and go (30s)
 Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course	1^{ère} infraction • stop and go (30s)
 Réparations mécanique effectuées en dehors des stands	1^{ère} infraction • avertissement 2^{ème} infraction • stop and go (30s)
 Changement de pilote moteur en marche	1^{ère} infraction • stop and go (30s) 2^{ème} infraction • 2 stops and go (30s) 3^{ème} infraction • EXCLUSION
 Circuit ou stand pris dans le sens inverse de la marche (sans autorisation et moteur en marche)	1^{ère} infraction • EXCLUSION
 Aide extérieure SANS AUTORISATION avant l'entrée des stands	1^{ère} infraction • stop and go (30s) 2^{ème} infraction • 2 stop and go (30s) 3^{ème} infraction • EXCLUSION

**Toutes les pénalités sont à effectuer dans les
5 tours suivants la notification**

RAPPEL :

Pour toute incorrection, menace ou agression envers un officiel de la part d'un pilote ou de son entourage, de l'équipage sera considéré comme responsable et sera passible de sanctions.



Article 13 – ASSURANCE / OFFICIELS

Assurance : conforme à la législation en vigueur.

Les officiels, Directeur de Course et Commissaires Sportifs devront être en possession de leurs qualifications « spécifiques 25 power » de l'année en cours ou équivalent.

Article 14 - CHRONOMETRAGE – TRANSPONDEURS

- Le chronométrage des machines se fera par système transpondeur.
 - Les concurrents se verront remettre un transpondeur qu'ils devront fixer sur leur machine.
 - Des supports de transpondeur seront vendus aux pilotes au prix de 10 € et resteront leur propriété.
 - Une caution de 200 € peut être demandée en échange de la délivrance du transpondeur pour en garantir le retour.
 - Le transpondeur est sous l'entière responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution.
 - La caution sera remboursée intégralement ou sera rendu en fin de saison lors de la restitution du transpondeur.
- Le « Carnet de stand » dûment rempli, lisible et en bon état sera restitué à la fin de la compétition.
- Il est strictement interdit de se rendre à la tour de chronométrage (sauf autorisation spécifique).

Article 15 – PRESCRIPTIONS GENERALES

Les clauses sportives non précisées dans le règlement sont celles du règlement général des courses d'endurance 25 power en catégorie vitesse et du règlement national de la F.F.M. auxquels il convient de se reporter pour tout litige sportif.

Modification et confirmations des équipages. Il est interdit de modifier les couleurs des pilotes d'un équipage durant les séances d'essais qualificatives. A la fin des qualifications les responsables devront déclarer la composition de leurs équipages et des pilotes prenant le départ.

SECURITE

Pour avoir accès aux stands chaque équipage devra se présenter à l'entrée du circuit pour y retirer : laissez-passer et bracelets qui seront remis sous la responsabilité de l'organisateur de l'épreuve.

**Poussettes, trottinettes, vélos, animaux
sont strictement interdits dans le parc coureurs.**

Un extincteur aux normes réglementaires devra rester accessible dans le stand tout au long de l'épreuve.

PUBLICITE

Le club organisateur étant lié et soutenu par divers partenaires, l'affichage de publicités est strictement interdite autour du circuit, de la piste, dans les stands, etc..., sauf autorisation préalable du club organisateur.

Pour toute demande, contactez le club organisateur deux mois avant l'épreuve.